

MAIRIE
DE
LUPPE-VIOLLES
32110

Tel : 05.62.08.95.65
Luppe.violles.mairie@wanadoo.fr

Le 27 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables), les services de l'Etat, par le biais des mairies, réalisent **un recensement de tous les projets, publics ou privés, concernant la production d'énergies renouvelables** afin d'arriver à 33 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030.

Si vous êtes porteurs d'un projet éolien, photovoltaïque, géothermique ou concernant la filière bois et afin de nous aider à quantifier les projets sur notre territoire, nous vous demandons de contacter la mairie de Luppé-Violles pour nous faire part de votre projet avant le 20 décembre 2023